

Dignité et justice

A feuilleter ces pages comment ne pas rappeler les termes de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, qui fait obligation aux Etats de veiller à ce que « nul enfant ne soit privé de sa liberté de façon illégale ou arbitraire », à ce que la détention ne soit « qu'une mesure de dernier ressort, d'une durée aussi brève que possible ».

Chacun peut mesurer en effet, ce que la privation de liberté comporte d'atteintes graves, parfois irrémédiables à la personnalité de l'enfant fut il délinquant.

Ses conséquences sur un être en construction sont considérables, sans réelle chance de réinsertion.

Aussi est-il nécessaire que la mobilisation des organisations internationales et des ONG conduise, avec l'appui des textes internationaux, les Etats à modifier leur pratique d'emprisonnement des enfants et les conditions déplorables de leur détention.

Il y va de la dignité de la personne humaine et de la justice. Puissent les photos ici rassemblées, extraites de la campagne du BICE, contribuer, par la pédagogie, à cette juste cause.

Robert Badinter